

**C.C.A.S. de Cornillon-Confoux
CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCES-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le vingt-trois octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick de Montandon.

Présents : Annick DE MONTANDON, Martine BUENO-GELEY, Annie QUERTAINMONT, Joëlle KANEL, Josiane LECHEVALIER, André GRAVIER

Excusés : Daniel GAGNON, Georges LOUVARD, Francine CHIAPELLO

Nombre de présents :

6

Nombre d'excusés : **3**

Nombre de procurations :

0

Nombre de votants : **6**

La présidence de séance fait l'appel et constate le quorum.

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Désigne Martine BUENO-GELEY secrétaire de séance et Annie QUERTAINMONT secrétaire auxiliaire.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 avril 2024.

3- CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET/OU CONTROLE BUDGETAIRE

Délibération n°2025-08

Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé au CCAS de conventionner avec la préfecture pour la mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou contrôle budgétaire, ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec la Préfecture telle qu'annexée
- Charge le Président, ou son représentant, de l'exécution de cette décision

4- SUBVENTION PROJET DE VOYAGE PLURIDISCIPLINAIRE CLASSE DE MER 2026 – MONSIEUR LEO ARCHIMBAUD

Délibération n°2025-09

Madame Pauline MORVAN, professeur d'EPS responsable de la section voile du collège René Seyssauf sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour Léo ARCHIMBAUD, élève de section voile qui participe au voyage prévu en avril 2026.

Il est proposé de donner 50€ de subvention.

Annexe : projet pédagogique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 €
- Charge le Président, ou son représentant, de l'exécution de cette décision

5- QUESTIONS DIVERSES

Annick de MONTANDON souhaite faire un retour sur la soirée MECHOUI qui s'est déroulée le 11 juillet 2025.

122 repas ont été servis :

- 116 repas adultes à 30 €
- 6 repas enfants à 15€

soit un total facturé de 3.570 €

Il faut ajouter :

Factures : super U 46.92€, Côteaux de Lançon 288 €, Marques pizza 158 €, animation musicale 400€

Et déduire les repas vendus pour € 1.194€

- 122 repas pour un coût total de 3.328.92€ (soit 27.29€ /repas)

En 2024 = 4.921.51€ - 943 € de repas vendus.

- 125 repas pour un coût total de 3.978.51€ (soit 31.82 € /repas).

Les événements de fin d'année sont en cours de finalisation.

Ainsi les invitations au repas seniors du 18 décembre prochain vont être envoyées mi-novembre.

Il est par ailleurs indiqué que le prestataire retenu est Fabrice Réception qui a l'avantage de nous proposer en plat principal un choix entre viande et poisson.

Le menu est à 42 € TTC/personne soit une augmentation de 2€ par personnes par rapport à 2024 (38 € en 2023).

- 2023 = 78 repas soit un total TTC de 2.964 €
- 2024 = 67 repas soit un total TTC de 2.680 €

L'animation musicale sera assurée par Christian Yann et le Duo Accordéon Passion pour un montant de 390 € TTC.

Le colis de fin d'année qui sera remis aux bénéficiaires propose toujours deux formules.

La formule solo pour un montant TTC de 25, 50 € et la formule Duo à 35 € TTC.

- 58 colis solo à 25.50 € et 83 colis duo à 35.00€ soit un total TTC de 4.384 €.

En 2024 nous avons commandé chez les Gourmets de Provence :

- 56 colis solo à 25€ et 80 colis duo à 32.00€ soit un total ttc de 3.960 €.

Le prestataire retenu est Valette. La livraison est prévue fin novembre pour une distribution par les élus début décembre.

Autres informations :

- **Permanences Infos Seniors** qui se tiennent en mairie
- **Transports gratuits « La Métropole »**
Gratuité pour les moins de 11 ans et les 65 ans et + depuis le 1^{er} septembre 2025.
Un pass gratuit pour voyager sur tout le réseau de la Métropole
Faire sa demande sur : lametropolemobilite.fr
- **Bus protection infantile** (de 8h30 à 12h sur RV)
Ce bus proposé par la PMI des Bouches du Rhône permet à nos administrés d'avoir accès à des consultations de prévention effectuées par des médecins ou des puéricultrices pour les enfants de moins de 6 ans. Il a été programmé sur la commune :
 - Le 10 septembre, le 8 octobre, le 12 novembre, le 10 décembre.
- **Bus protection maternelle** (de 10h30 à 15h30 sur RV)
Permet à nos administrés d'avoir accès à des consultations de prévention pour les femmes) il a été programmé
 - le 8 octobre et le 5 novembre.
- **Bourse au permis**
A ce jour nous avons eu deux demandes :
Kenzo CAVALLI & Dorian MADIGOUT CAVALLIER
Tous deux ont réalisé leurs heures aux services techniques durant l'été et ont permis à la commune de ne pas recruter de main d'œuvre saisonnière.

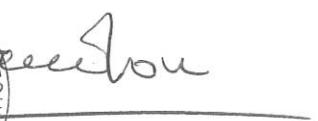
Enfin, elle fait part à l'assistance de son souhait de ne pas renouveler son mandat à l'issue des prochaines échéances électorales de mars 2026.

La séance est levée à 10 h 38.

Le secrétariat de séance



La Présidence de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.